Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260702-CM2026JUIL81-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 15 - Quorum réuni

Date de la convocation :

25 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLTET 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mme Audrey AURIOL, Mme Mélanie DAVY, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Laurent BARBOT qui a donné pouvoir à Mr Mickaël JULIEN, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mme Virginie MALLE, Mme Angélina MAHÉ qui a donné pouvoir à Mr Mieszko DUSAUTOY et Mme Sabrina GIROU qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie MALLE.

CM2026-JUILLET-N°81
OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS À MR THÉBAULT PATRICK

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal, que l'amicale cycliste a réservé le minibus au cours du mois de Mai 2026.

Suite à un voyant qui s'allumait, l'amicale cycliste a dû remettre de l'adblue dans le véhicule pour un montant de 10,93 euros

Cette somme ayant été avancée par Monsieur Patrick THÉBAULT, conducteur de l'amicale cycliste, Monsieur le Maire propose à l'Assemble de le rembourser.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 15 élus présents et 19 élus votants :
- Emet un avis favorable pour rembourser à Monsieur Patrick THÉBAULT, la somme de 10,93 euros correspondant à l'achat de l'adblue pour le fonctionnement du minibus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 03 Juillet 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.